



**QUARTIER PRIORITAIRE DES MESNILS-PASTEUR (DOLE-JURA)
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS)
APPEL A PROJETS 2013**

I – Introduction.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale des Mesnils-Pasteur a été signé le 5 mars 2007 pour la période 2007-2009, par le Préfet, Délégué de l'ACSE dans le Jura et le Maire de la Ville de Dole. Par circulaire ministérielle du 3 novembre 2010, l'Etat proroge le contrat en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014. Cette prorogation donne lieu à la signature d'un avenant au CUCS, chaque année.

I-I. En 2013, la Ville de Dole et l'Etat s'engagent respectivement à mobiliser des crédits destinés à soutenir **les actions visant prioritairement à :**

- **l'amélioration du vivre ensemble et des liens sociaux**
- **lutter contre la discrimination, dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations, porté par la Ville. Il conviendra que chaque action intègre cette dimension de façon opérationnelle et évaluable.**

La Ville et l'Etat attacheront de l'importance aux principes suivants :

- la recherche d'un bénéfice individuel pour l'insertion sociale des habitants du quartier, c'est à dire un impact concret sur la vie du quartier et de ses habitants.
- la mixité des genres dans chaque projet.
- le soutien à la parentalité, notamment la place des parents dans les actions en direction du public jeune et adolescent.

I-II. Une attention particulière sera portée aux domaines d'intervention « **emploi et développement économique** » et « **jeunesse-éducation** », dans le cadre d'une articulation renforcée avec les actions menées dans le cadre du droit commun.

Les projets attendus dans le cadre du CUCS 2013 seront retenus en fonction des orientations précisées pour les 5 axes thématiques développés en annexe :

- **jeunesse et réussite éducative,**
- **accès à l'emploi et développement économique,**
- **citoyenneté-prévention de la délinquance et justice,**
- **habitat-cadre de vie et lien social,**
- **santé.**

I-III. L'année 2013 permettra de continuer à

- **valoriser les travaux d'aménagement et de construction du projet ANRU** sur le quartier, notamment au travers des actions de la gestion urbaine de proximité (GUP), et de l'insertion socio-professionnelle des habitants.
- **articuler et rendre cohérents les différents dispositifs de la politique de la ville**, désignés dans la convention-cadre du CUCS, à savoir le Programme de Réussite Educative (PRE), programme Ville-Vie-Vacances (VVV), le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le futur Atelier Santé Ville (ASV).

Dans cet esprit, le présent appel à projets intègre celui du programme VVV et celui du CLAS.

I-IV. C'est dans cet esprit que **l'Etat et la Ville de Dole, qui assurent conjointement le pilotage du CUCS**, lancent un appel à projets destiné à poursuivre les dynamiques engagées, tout en précisant certaines priorités et certaines modalités d'actions.

Le présent appel à projet 2013 s'adresse à toutes catégories d'organismes (associations, collectivités, établissements publics, entreprises,.....) à même de proposer une action dans le champ de la politique de la ville.

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projet CUCS 2013, nous vous invitons à consulter les sites suivants :

- Ville de Dole : www.doledujura.org
- Préfecture : www.jura.gouv.fr

et à télécharger les documents permettant:

- de présenter votre projet assorti des moyens précis d'évaluation de l'action proposée (publics cibles, objectifs recherchés, moyens mis en œuvre, **indicateurs d'évaluation simples...**)
- de demander corrélativement les financements nécessaires
- en ce qui concerne les associations, de compléter le dossier CERFA 2011, accessible sur les sites cités ci-dessus.

La demande de subvention dûment remplie, doit être adressée ou déposée :

- en **3 exemplaires papier**, signés par le responsable de la structure au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de DOLE, 23 Avenue Georges Pompidou-39100 DOLE,
- et **1 exemplaire numérique** (dossier CERFA) à l'adresse suivante : annie.coulon@jura.gouv.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez vous adresser à :

- Jacqueline Mangin, chef de projet Ville du CUCS ou Alain Lotscher Chargé de Mission au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 23, avenue Georges Pompidou – 39100 DOLE - Téléphone : 03.84.72.96.96
- Annie Coulon, Déléguée du Préfet du Jura à Dole (Sous-Préfecture de Dole), 23, Place de la Sous-Préfecture – 39100 – Dole – 03.84.79.44.00.

II - CRITERES ET MODALITES DE SELECTION DES ACTIONS PROPOSEES

II-I. En 2013, la mobilisation des crédits de la politique de la Ville sous-tend, prioritairement, les **principes suivants** :

- la complémentarité et la plus-value des financements ACSE par rapport aux crédits de droit commun.
- l'évaluation de chacune des actions soutenues basée sur des indicateurs simples.
- la mise en cohérence des objectifs et des moyens entre les différents projets. Les nécessaires articulation et synergie, à mettre en œuvre avec les partenaires associatifs et/ou institutionnels référents devront se traduire par une réelle coordination entre structures pour la programmation d'actions et la mutualisation des moyens humains et financiers.
- le financement d'actions et non pas celui du fonctionnement des structures porteuses.

Comme les autres années, la sélection des projets sera réalisée selon les **critères suivants** :

- pertinence au regard des publics visés et des problématiques identifiées sur le quartier
- qualité de l'intervention (expérience acquise, qualification des intervenants et formation)
- promotion et acquisition de valeurs citoyennes
- modalités d'information, d'association et de participation des publics visés par le projet.

II-II. Les associations ayant bénéficié d'un financement en 2012 devront impérativement produire une **évaluation quantitative et qualitative, ainsi qu'un bilan financier** de la ou des actions conduites selon le modèle disponible sur le site de la Préfecture ou de la Ville de Dole en même temps que la demande 2013. Cette évaluation et ce bilan financier s'appuieront sur les critères d'évaluation définis préalablement dans les conventions de subventions.

Afin de tenir compte des nouveaux délais, les associations qui sollicitent des subventions au titre de 2013, devront fournir, à l'appui de leur demande, dans un premier temps, une auto-évaluation des actions en cours sur 10 mois, selon les indicateurs retenus conventionnellement.

Les critères (ou indicateurs) d'évaluation des actions proposées pour l'année 2013 feront l'objet d'une concertation avec le porteur de projet et les financeurs, afin d'être intégrés dans les éventuelles conventions de subventions.

Pour l'ACSE, ces indicateurs feront l'objet d'une saisie par Intranet indispensable à l'obtention des subventions.

III - CALENDRIER D'INSTRUCTION DE L'APPEL A PROJETS 2013

► **Avant le 7 décembre 2012 (délai de rigueur):** Envoi des propositions d'actions selon les modalités définies ci-dessus.

► **Fin décembre 2012:** Instruction des actions proposées

► **Janvier 2013:** Réunion du comité de pilotage présidé par M. Le Maire et M. le Préfet pour validation des actions et décisions de financements.

➤ **31 janvier 2013** : remise des bilans définitifs des actions 2012.

Il est impératif pour les porteurs de projets de remplir très précisément le dossier de subvention type CERFA et de produire toutes les pièces administratives demandées (cf liste des pièces à joindre en annexe du dossier Cerfa)

L'octroi éventuel de subventions au titre du CUCS sera subordonné à la qualité de la demande déposée. Tout dossier incomplet et non signé par le représentant légal ne pourra être examiné et présenté au comité de pilotage du CUCS.

ANNEXES

Cinq axes :

- 1- Jeunesse et réussite éducative.**
- 2- Accès à l'emploi et développement économique.**
- 3- Citoyenneté – prévention de la délinquance et justice.**
- 4- Habitat- cadre de vie et lien social.**
- 5- Santé.**

AXE 1

Jeunesse et réussite éducative

I- Programmes et objectifs

La réussite éducative est un des axes prioritaires de la politique de la ville.

Le Programme de Réussite Educative (PRE), prorogé pour l'année 2013, en constitue le socle.

A ce titre, le coordonnateur et la référente du programme veilleront à la bonne articulation entre les actions financées au titre du PRE et celles financées par :

- le contrat local d'accompagnement à la scolarité (**CLAS**), pris en charge par l'Etat.
- le CUCS au titre de l'axe « Jeunesse et réussite éducative ».

La coordination des partenaires financés par ces différents programmes sera systématiquement recherchée, afin de répondre aux **objectifs communs à atteindre** :

- Renforcer la cohérence et la lisibilité des dispositifs existants afin d'optimiser les actions engagées
- Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles, artistiques et sportives en ciblant les publics les plus en difficulté
- Permettre à chaque enfant ou adolescent de bénéficier d'un environnement éducatif stimulant et valorisant
- Renforcer le partenariat entre les acteurs socio-culturels et les acteurs institutionnels, sportifs et culturels présents localement
- Encourager l'implication des familles dans la scolarité de leur enfant et favoriser le dialogue entre les parents et les enfants

II. Le CUCS soutiendra les actions visant à :

- **Conforter les parents dans leur rôle éducatif** et les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ou de leurs adolescents.
- **Apporter des réponses individualisées** aux problématiques des jeunes.
- Soutenir les actions de sociolinguistiques en direction des parents.
- Développer les actions s'inscrivant dans une approche éducative et d'ouverture aux pratiques culturelles, sportives et artistiques
- Soutenir les actions à caractère culturel et sportif visant à :
 - ✓ permettre à des publics éloignés (jeunes et adultes) des arts et de la culture de participer à une démarche artistique en lien avec des artistes et des lieux de diffusion culturelle existant au niveau local
 - ✓ s'appuyer sur la programmation culturelle existante pour développer des actions de sensibilisation à caractère artistique (musique, théâtre, musée,...) en accompagnant les publics du quartier dans une démarche d'ouverture et d'appropriation (confiance en soi, nouveaux modes d'expression)
 - ✓ soutenir les initiatives permettant la découverte de nouvelles pratiques sportives et culturelles à des publics (jeunes et adultes) en lien avec les acteurs et structures existants et en s'appuyant sur les événements et manifestations programmés.
- Favoriser l'accès aux équipements de proximité (terrain de foot, gymnase,...) de façon

encadrée et en soutenant la formation des intervenants (animateurs, médiateurs,...), en complémentarité des dispositifs de droit commun.

III. Contrat local d'accompagnement à la scolarité : objectifs, priorités et organisation

Les objectifs du CLAS sont :

1- Accompagner les enfants et les jeunes dans l'apprentissage de leurs leçons et pour faire leurs devoirs, en leur faisant acquérir des méthodes d'organisation, dans un cadre et un environnement propice.

2- Elargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents, promouvoir l'apprentissage à la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,

3- Renforcer l'autonomie des jeunes notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre jeunes,

4- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Les priorités :

1- Ne seront retenus pour la campagne 2013/2014 que les projets qui décriront très explicitement et très pratiquement les dispositions prises afin d'impliquer réellement et concrètement les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

2- Les relations avec les équipes éducatives devront également être développées et formalisées.

Organisation CUCS-CLAS :

1- Afin de renforcer la cohérence et la lisibilité des actions, les dossiers Clas seront étudiés en comité de pilotage CUCS pour avis et seront transmis, par la suite, à l'instance décisionnaire.

2- Les structures intéressées par le CLAS déposeront leurs projets au CCAS et à la Sous-préfecture de Dole, dans les délais impartis pour le CUCS.

3- Le CERFA Clas servira de support aux dossiers. Néanmoins, les porteurs de projet qui déposent un dossier dans le cadre des CUCS, utiliseront uniquement la Fiche CLAS.

IV. Programme Ville-Vie-Vacances .

Les informations sur ce programme, financé par l'Etat, sont données à titre indicatif.

Les projets sont à déposer à la Direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations, avec copie au CCAS et à la Sous-Préfecture de Dole.

Figurant parmi les plus anciens dispositifs de la politique de la ville, le programme VVV remplit une fonction sociale dans sa contribution à la prévention de l'exclusion, à un égal accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des jeunes en difficulté. Il concourt également à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.

1- Les activités devront s'adresser en priorité aux **adolescents et adolescentes** des quartiers en politique de la ville, à savoir :

- les jeunes entre 11 et 18 ans.
- les filles pour 45% des effectifs des actions.

Les projets permettront aux jeunes

- une grande ouverture sur le monde extérieur,
- **de sortir des quartiers et de l'entre-soi.**

2- Ils favoriseront des **actions innovantes** :

- impliquant les jeunes dans la construction du projet, sa préparation en amont et ses prolongements.;
- développant des sorties et des séjours en dehors du quartier.;
- brassant les publics et permettant la découverte d'autres environnements notamment culturels ou à caractère humanitaire.;
- garantissant la qualité de l'encadrement et l'implication des parents.
- mobilisant les jeunes dans des projets collectifs afin de changer l'image de leur quartier (amélioration du cadre de vie, respect de l'environnement, promotion de valeurs basées sur le respect mutuel et la solidarité, organisation de travaux d'utilité sociale, stages ou chantiers éducatifs de jeunes en difficulté).
- favorisant l'acquisition des règles de civisme, d'écocitoyenneté, de développement durable, de sécurité routière ;
- initiant la découverte et l'initiation à des activités éducatives, sociales, culturelles, tout en favorisant la pratique sur le long terme (intégration dans une structure culturelle par exemple).

3- Modalités de mise en œuvre :

Le projet ne pourra pas se confondre avec une activité régulière d'un club ou d'un accueil de loisirs, une sortie, une ballade, une formation qualifiante.

Si le porteur du projet organise plusieurs actions il rédigera une fiche action par activités (une activité = un groupe de jeunes et une période déterminée)

L'accès aux activités sera gratuit sauf dans le cas de sorties ou de séjours où une participation minorée pourra être demandée.

AXE 2

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

I- Constats et actions des pouvoirs publics.

L'évolution de la situation de l'emploi en 2012 contribue à aggraver sensiblement les difficultés d'accès à l'emploi et à la formation des habitants du quartier des Mesnils-Pasteur, qui se heurtent à plusieurs obstacles et notamment à celui des discriminations liées notamment à l'origine ou à la domiciliation.

I-I. L'Etat et la Ville de Dole s'inscrivent dans les démarches suivantes :

- **le plan de lutte contre les discriminations** de toute nature, lancé par la Ville de Dole qui met en œuvre les partenariats indispensables à l'apport de réponses concertées et adaptées.
- **les dispositifs de l'Etat portés par le Pole-emploi et la Direccte, ceux du Conseil régional , du Grand Dole et du FSE.**

L'Etat et la Ville de Dole souhaitent :

- valoriser les opportunités d'emploi et d'insertion professionnelle que le projet de renouvellement urbain du quartier, mais également les autres projets du territoire du Grand Dole offriront pour les années à venir,
- veiller à ce que les habitants du quartier n'en soient pas écartés, et que les difficultés particulières auxquelles ils sont confrontés soient mieux prises en compte.
- poursuivre le travail engagé avec les autres financeurs (Région, Département, Agglomération) afin de proposer une articulation cohérente des différentes actions.

I-II. L'avenant à la convention ANRU, signé en février 2012, stipule que le Groupe solidarité emploi (GSE), dispositif spécifique de la politique de la ville, sera réactivé.

Ce GSE, organisé en groupes thématiques, est composé de membres, représentatifs des habitants (Régie de quartier, Avenir Mesnils-Pasteur, Interface), des prescripteurs, des chambres consulaires, du Medef, de la CGPME, et des structures d'insertion, et des collectivités locales.

Les objectifs en sont les suivants :

- mutualiser les outils d'observation et d'analyse de l'évolution des besoins en matière d'emploi, d'insertion et de formation, afin de mieux connaître et d'évaluer les besoins spécifiques rencontrés par les populations sur le quartier.
- Identifier les freins à l'accès et au maintien dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle et d'emploi (mode de garde, apprentissage de la langue, mobilité,...) ainsi que les projets professionnels des habitants, jeunes ou adultes.
- Créer des synergies et des partenariats entre les acteurs associatifs et institutionnels

II- Les actions soutenues par le CUCS

L'Etat et la Ville de Dole soutiendront les programmes suivants, quelles qu'en soient les modalités de financement.

II-I. Programme "parrainage" :

Comme en 2012, **le financement des réseaux de parrainage reste concentré en totalité au niveau régional.** Le développement du parrainage au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires reste une priorité et se traduira dans les objectifs des partenaires en indicateurs simples : **nombre d'actions, nombre de bénéficiaires des quartiers prioritaires, montant des crédits.**

II-II. Insertion par l'activité économique (IAE) :

L'Etat et la Ville de Dole poursuivent leurs efforts dans la mise en place des parcours d'insertion sur les métiers de la rénovation urbaine, grâce, notamment au recours systématique à la clause d'insertion dans les marchés publics de Dole et du Grand Dole.

A cette fin, ils ont toujours privilégié les actions :

- faisant apparaître un accompagnement de qualité, un partenariat amont/aval avec le tissu local, une réelle ouverture sur des thématiques de développement durable (environnement et énergies durables, nouvelles technologies...), un renforcement de l'ingénierie de formation à destination des bénéficiaires.
- faisant une priorité du renforcement des parcours (période d'immersion en entreprises...) ou faisant de l'appui aux sorties une priorité

Leur objectif, en 2013 sera de poursuivre dans cette voie et de financer des actions en complément du droit commun qui renforceront :

- la formation des bénéficiaires : formation certifiante, préqualifiante.
- les parcours d'insertion (période d'immersion en entreprises, accès au parrainage, accompagnement post embauche...);
- l'appui aux sorties (prospection d'offres et mise en place de partenariats avec les entreprises du bassin d'emploi).

A cet égard, l'accueil et l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi sera privilégié dans la mesure où les projets proposés s'inscrivent dans des actions:

- permettant de toucher ces publics au travers de permanences délocalisées, orientation et mise en relation avec les institutionnels.
- développant les liens particuliers avec les entreprises : charte de la diversité, tutorat, actions de parrainage, découverte des métiers, valorisation de parcours professionnels, club d'entrepreneurs et mobilisation des employeurs locaux, stages en entreprises.
- en proposant des actions ciblées en direction de certains publics: jeunes diplômés ou sans qualification et notamment les jeunes filles du quartier.

II-III. Accès aux formations en alternance

Le faible niveau de formation constitue l'un des freins les plus importants à l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il apparaît donc nécessaire de favoriser leur accès aux formations en alternance.

Les actions à soutenir prioritairement concernent donc :

- la promotion de l'alternance auprès des jeunes.
- l'accompagnement en amont de la signature du contrat, notamment les formations de remise à niveau en préparation des entrées en CFA ;
- le suivi en aval de la signature du contrat visant pour prévenir le décrochage, important sur ce type de dispositif.

II-IV. Programme "appui à la création d'activité"

Ce programme national, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, est relayé au niveau régional et départemental par quatre niveaux d'intervention :

- les réseaux d'information sur la création d'activité et d'aide à l'émergence (ex : CitésLab),
- les réseaux d'accompagnement à la création d'activité (ex : ADIE, Planète Finance, Boutiques de gestion-BGE, Réseau entreprendre, France Active),
- les couveuses d'activité et coopératives d'activité,
- l'accompagnement spécifique des jeunes créateurs (Créajeunes, Groupements de jeunes créateurs, etc.).

La Direccte repérera les actions de droit commun qu'ils soutiennent dans leur programmation permettant de lever les freins à la formation et à l'emploi, notamment des femmes chefs de famille, comme les services de gardes d'enfants aux horaires atypiques par exemple.

AXE 3

CITOYENNETE-PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET JUSTICE

Cet axe s'inscrit dans un programme financé par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Un appel à projets spécifique sera transmis dès la sortie de la circulaire interministérielle relative à la gestion de ce fonds.

Néanmoins, quelques éléments de cadrage peuvent trouver leur place dans le présent appel à projets.

Le volet « citoyenneté-prévention de la délinquance et justice » du CUCS s'inscrit localement en complémentarité ou en appui des actions prévues dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance de Dole (CLSPD).

Les priorités du CUCS en 2013 seront :

1- la prévention et la réduction de la primo-délinquance, la prévention de la récidive.

2- la lutte contre les violences intra-familiales, et notamment les violences faites aux femmes.

I. Priorité 1 : les objectifs du CUCS.

Les actions retenues viendront apporter des réponses aux problématiques soulevées par la plateforme jeunes 16-25 ans du CLSPD, et à la primo-délinquance des jeunes mineurs.

A ce titre, ces actions devront s'articuler avec le programme Ville-Vie-vacances.

La synergie entre les acteurs de l'éducation spécialisée, les acteurs associatifs et de la médiation sociale sera un impératif dans l'élaboration des projets présentés.

I-I. Les objectifs de la plate-forme 16/25 ans du CLSPD sont :

- l'instauration d'une dynamique de veille sociale et technique, en liaison avec l'animateur du CLSPD et les acteurs de la gestion urbaine de proximité.
- l'élaboration de propositions en réponse aux problématiques de prévention et/ou de récidive.

Dans ce cadre, les actions viseront à

- organiser, mobiliser et animer un réseau de partenaires, à la recherche de solutions collectives.
- optimiser les outils traditionnels de la prévention de la délinquance, de la récidive et de la cohésion sociale, en mettant en place une meilleure articulation entre les dispositifs.
- assurer les conditions visant à l'élaboration d'un véritable parcours de réinsertion sociale et professionnelles des jeunes de plus de 16 ans.

La mobilisation des parents de jeunes concernés sera recherchée impérativement, à travers la mise en œuvre d'actions collective ou individuelle.

I-II. La lutte contre la primo-délinquance des mineurs s'inscrit dans :

• le renforcement d'actions en milieu scolaire et péri-scolaire :

- le renforcement de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, en recherchant la mobilisation des parents.
- la prévention des violences et le harcèlement.
- la mobilisation et le renforcement de la médiation sociale et de la prévention spécialisée.
- la formation à la citoyenneté.

A ce titre, les actions collectives doivent être privilégiées. A titre d'exemple :

- les actions d'éducation à la citoyenneté et d'apprentissage des règles à tous les niveaux scolaires.
- la prévention des violences sexistes et sexuelles entre mineurs dans les collèges, lycées et structures pour la jeunesse.

- **la mobilisation du dispositif « Ville-vie-vacances » (voir axe 1).**

- **Le soutien à la parentalité .**

Les actions proposées cibleront les familles ou les personnes dont les jeunes, mineurs ou adolescents, ont intégré les programmes évoqués dans cet appel à projets.

Ces actions auront un caractère collectif ou individuel.

Les actions visant à instituer un suivi personnalisé, « sur mesure », du jeune et de sa famille mobilisant l'ensemble des partenaires, pour globaliser l'ensemble des problématiques, seront privilégiées.

II- Priorité 2 : les objectifs du CUCS.

L'articulation entre les acteurs départementaux, légitimes et les associations locales doloises sera un préalable à la prise en compte des projets présentés.

Les actions à proposer doivent prendre en compte les différentes formes de violences :

- intrafamiliales au sein de la sphère privée : violences conjugales, violences à l'encontre des enfants, mais également des ascendants ou au sein des fratries ou familles recomposées.
- faites aux femmes dans l'espace public, que ces violences soient d'ordre physique, à caractère sexuel, psychologique ou économique.

Les actions portent également sur la prévention et la lutte contre les mariages forcés.

Elles visent à intervenir auprès des auteurs et des victimes potentiels ou effectifs de ces violences de façon :

- à prévenir à la fois le passage à l'acte, les risques de récurrence et à protéger,
- et accompagner les victimes qui ont plus difficilement accès au droit, à la plainte et aux dispositifs d'aide et de soutien.

AXE 4

Habitat- cadre de vie et lien social.

I- Le contexte

Le quartier des Mesnils Pasteur fait l'objet d'un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) dans le cadre d'une convention ANRU. Ce programme s'accompagne de la mise en œuvre d'une charte de Gestion Urbaine de Proximité.

La création du pôle de services à la population (pôle Schweitzer) permet de répondre à l'ensemble des problématiques de la vie quotidienne (logement, emploi, démarches administratives, santé,...) des habitants du quartier en leur proposant un accueil, une écoute et une orientation adaptés à leurs besoins. Le pôle de service accueille de nombreux acteurs institutionnels et associatifs et s'appuie sur une dynamique partenariale forte.

La réussite du Programme de Rénovation Urbaine (PRU), qui s'accompagne de nouveaux outils de gestion et d'amélioration du cadre de vie, repose sur une appropriation forte par ses habitants, toutes générations confondues, des nombreuses transformations à venir du quartier.

Elle passe aussi par une nouvelle image du quartier visant à valoriser les opérations de rénovation urbaine ou d'amélioration du cadre de vie et à changer les regards à travers la dynamique sociale enclenchée et les initiatives positives émanant du quartier.

La priorité sera donnée aux actions visant à l'amélioration du vivre ensemble et des liens sociaux.

II- Les objectifs à atteindre s'intègre dans la stratégie développée depuis 3 ans :

- Permettre aux habitants des Mesnils Pasteur d'être acteurs de la transformation du quartier et de vivre dans les meilleures conditions possibles cette rénovation urbaine.
- Promouvoir une nouvelle image positive liée aux transformations du quartier tant auprès de ses habitants que de l'ensemble des Dolois.
- Etre le lieu de manifestations et d'évènements à caractère médiatique d'envergure à destination de tous les Dolois.
- Créer du lien social en favorisant la mixité et l'intergénérationnel
- Encourager la citoyenneté active et la démocratie participative
- Mieux prendre en compte les situations d'habitat de certains ménages (personnes âgées et/ou handicapées, jeunes,...)

III- Le CUCS soutiendra en priorité les actions de proximité dont l'impact sur la cohésion sociale, la qualité de vie collective et l'engagement citoyen est avéré. A cet égard, les porteurs de projets devront :

- mobiliser les habitants autour de l'amélioration de leur cadre de vie en lien avec les actions proposées dans la charte de gestion urbaine de proximité, et/ou la régie de quartier.
- accompagner et favoriser toutes formes d'implication et de mobilisation des habitants du quartier dans la transformation de leur environnement quotidien,
- soutenir les initiatives d'habitants associant développement durable et cadre de vie.
- Identifier et apporter des réponses adaptées aux personnes rencontrant des problématiques particulières de conditions d'habitat (personnes âgées et/ou handicapées, jeunes en situation de décohabitation, femmes en situation de violences conjugales,...) en lien avec les acteurs du logement et du champ social.

AXE 5 SANTÉ

I- Contexte

La Ville de Dole, avec l'appui de l'Etat a élaboré un diagnostic des besoins de santé à l'échelle du territoire dolois, en vue de la création d'un contrat local de santé (CLS), qui intégrera un atelier-santé-ville (ASV), spécifique au territoire des Mesnils-Pasteur.

La Ville, l'Etat et l'ARS (agence régionale de santé) en ont dégagé les priorités suivantes :

- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.
- favoriser une concertation et une meilleure articulation des partenaires des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- favoriser la promotion de la santé notamment par l'implication des habitants.

II- Enjeux retenus dans le cadre du CUCS

L'Etat et la Ville souhaitent mettre l'accent sur les objectifs suivants :

- **la promotion de la santé et l'accès à la prévention**
 - faciliter l'accès à la prévention et au dépistage pour publics les plus en difficulté, qui est rendu souvent difficile pour des problèmes de compréhension, d'appréhension des maladies, de conditions socio-économiques précaires.
 - favoriser les complémentarités et l'émergence de projets coordonnés sur les thématiques nutrition, addictions, santé globale.
 - développer les actions relevant de la thématique Santé-environnement, véritable enjeu de santé publique (ex.restauration collective, épicerie solidaire, protection de la qualité de l'eau)
- **la qualité de vie notamment des personnes âgées**
 - lutter contre l'isolement des personnes âgées
 - les informer des actions de prévention existantes, et les aider à mieux connaître et comprendre les dispositifs existants
 - faciliter l'accès à la prévention tertiaire des adultes en difficultés socio-économiques ou d'autres personnes vulnérables comme les personnes handicapées.
- **le développement/maintien d'une offre de santé adaptée**
 - mieux connaître les problématiques de santé auxquelles sont confrontés certains publics sur le quartier
 - fédérer et mobiliser les professionnels de la santé, les associations et les institutionnels autour d'un diagnostic et de priorités d'interventions partagées
 - permettre une meilleure articulation entre politique de la ville et politique de santé
 - accompagner les publics les plus en situation de précarité sociale et économique en développant la prévention et l'accès aux soins
 - sensibiliser et mieux informer les publics jeunes et adolescents aux questions de santé.

Cette démarche permettra de :

- **mettre en place un espace d'échanges et d'évaluation** sur les besoins et problématiques particulières rencontrées sur le quartier dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins
- **accompagner et former les différents acteurs** (associations, établissements scolaires,...) présents sur le quartier en les dotant d'outils de promotion et d'information sur la santé et les conduites à risque.

III- Le CUCS soutiendra les actions visant à :

- Favoriser la lisibilité et la coordination des actions de prévention (ex. nutrition, activité physique, addictions et tabac, sexualité, santé globale,...).
- Promouvoir la vaccination
- Favoriser l'accès aux actions de dépistage des publics en difficulté ou plus éloignés de la prévention.
- Développer/maintenir une offre de santé adaptée (ex. réaliser une analyse des besoins).

Pour les personnes âgées :

- Développer la prévention de l'isolement (ex. dispositif de veille et d'alerte).
- Favoriser l'adaptation des logements (ex. dispositif de veille),
- Favoriser le choix de vie adaptée à leur situation (ex. informer les personnes âgées et les familles sur les dispositifs existants),
